

# Prix des chambres pour les militaires

L'ordonnance sur l'administration de l'armée ([RS 510.301](#)) réglemente entre autres les prix qui sont proposés par militaire et par nuitée dans un établissement d'hébergement.

Le Conseil fédéral a apporté les modifications suivantes aux barèmes des nuitées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023:

| Qui                                                                                                                                                                                                  | Ancien barème en CHF           | Barème à partir de 2023 en CHF         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|
| <b>Grades de troupe, sous-officiers et sous-officières</b><br>(Sdt, app, app chef, sgt, sgt chef)                                                                                                    | 30.00 par personne et par nuit | <b>50.00 par personne et par nuit</b>  |
| <b>Sous-officiers supérieurs et sous-officières supérieures, officiers et officières</b><br>(Four, sgtm chef, adj, adj EM, adjm, adj chef, lt, plt, cap, maj, lt col, col, femmes militaires seules) | 70.00 par personne et par nuit | <b>100.00 par personne et par nuit</b> |

## Hébergement de militaires

Le fait d'héberger des militaires vous apporte certains avantages étant donné que les cours de répétition et d'instruction garantissent un certain taux d'occupation pendant une période prolongée. Les barèmes définis dans l'ordonnance sont des plafonds mis à la disposition de l'armée pour ses militaires percevant une solde. Selon le texte de l'ordonnance, l'armée verse le prix local courant d'une chambre (en tant qu'indemnité de nuitée) jusqu'à concurrence d'un barème maximal. Le fait de demander plus que le prix local courant d'une chambre est considéré comme un manquement à l'[art. 75 de l'ordonnance sur l'administration de l'armée](#).

Comme l'armée détermine le budget en fonction du nombre de personnes, et pas en fonction du nombre de chambres, il est par exemple possible de procéder au financement croisé d'une chambre simple avec une chambre double. Voici quelques exemples:

| Quoi                                                                                             | Budget de l'armée | Prix de la chambre mis à jour quotidiennement                        | Armée paie: |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1 chambre double (CD)<br>(2 officiers)                                                           | CHF 200.00        | CHF 150.00                                                           | CHF 150.00  |
| 1 chambre double (CD)<br>1 chambre simple (CS)<br>(3 officiers)                                  | CHF 300.00        | CHF 150.00 CD<br>CHF 110.00 CS<br>Total: CHF 260.00                  | CHF 260.00  |
| 1 chambre double (CD)<br>1 chambre simple (CS)<br>(1 officier, 2 sous-officiers)                 | CHF 200.00        | CHF 150.00 CD<br>CHF 110.00 CS<br>Total: CHF 260.00                  | CHF 200.00  |
| 1 chambre triple (CT)<br>1 chambre simple<br>1 chambre double<br>(3 sous-officiers, 3 officiers) | CHF 450.00        | CHF 180.00 CT<br>CHF 110.00 CS<br>CHF 150.00 CD<br>Total: CHF 440.00 | CHF 440.00  |
| 1 chambre simple<br>(1 officier)                                                                 | CHF 100.00        | CHF 90.00 CS                                                         | CHF 90.00   |

## Avantages de l'hébergement de militaires

- Avec les cours de répétition et d'instruction, l'armée propose un **taux d'occupation garanti à plus long terme**. Dans les périodes de faible occupation, cela peut valoir la peine d'adapter les prix des chambres au prix local courant s'ils dépassent les plafonds fixés par l'armée.
- **Recommandations et fidélisation des hôtes (privés)**: comme les militaires viennent des quatre coins de la Suisse, ils ont le potentiel de faire connaître votre établissement partout dans le pays. Si les hôtes ont été satisfaits de leur séjour en tant que militaires, il y a de fortes chances pour qu'ils se souviennent de votre établissement et qu'ils reviennent y séjourner à titre privé à l'avenir ou qu'ils le recommandent à d'autres personnes.

## Autres informations concernant l'hébergement des militaires

- Si le **petit-déjeuner** n'est pas compris dans le prix de la chambre, l'armée peut verser une indemnité de **CHF 10.00** pour celui-ci, à condition que l'armée n'ait pas sa propre cuisine sur place.
- Les barèmes de l'armée **augmentent de 25 %** si le stationnement ne dure qu'une à quatre nuits.
- Si des **soldats** et des **soldates** ou des **sous-officiers** et **sous-officières** doivent être hébergés, le budget de l'armée est inférieur. Dans ces cas, il est possible de proposer des **chambres à trois ou à quatre lits (triples ou quadruples)**.
- **Après concertation, il est possible de réduire certaines prestations de service**. Parlez avec la personne de contact de la troupe. Il est par exemple possible de nettoyer la chambre à une fréquence hebdomadaire.
- **Il est interdit de facturer des prestations qui ne sont pas fournies** pour procéder à un financement croisé, par exemple pour des bureaux qui ne sont pas utilisés.